

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} SEMESTRE 2014

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en millions de f. CFA	Semestre 1 2014 (1)	semestre 1 2013 (2)	Année 2013	variation	
				En valeur (3) = (1) - (2)	En pourcentage (%) (4) = ((1)-(2))/(2)*100
Chiffre d'affaires	35 812	32 435	76 744	3 377	10,41%
Résultat d'exploitation	1 264	1 795	3 230	-531	-29,58%
Résultat financier	77	-203	-533	280	137,93%
Résultat des activités ordinaires	1 340	1 592	2 698	-252	-15,83%
Impôts sur le résultat	575	565	693	10	1,77%
Résultat net	778	648	2 448	130	20,06%

II- Commentaires de la Direction de la société

Eau potable

Le nombre de clients s'établit à 764 707 à fin juin 2014, en hausse de 43 130 abonnés par rapport à fin juin 2013. Cette croissance est soutenue par les programmes de branchements sociaux réalisés à l'occasion des visites présidentielles à l'intérieur du pays.

La production augmente de 1 055 000 m³, passant de 103 722 000 m³ au premier semestre 2013 à 104 777 000 m³ au 30 juin 2014, suite au renforcement des capacités de production sur l'ensemble du territoire.

Assainissement

Le nombre de clients s'établit à 380 804 au 30 juin 2014, en hausse de 9 548 clients par rapport au premier semestre 2013, en rapport avec l'évolution du nombre d'abonnés eau potable.

III- Autres informations

Variations importantes de certains postes des états de synthèse

Chiffre d'affaires



Il est en hausse de 3 377 millions de FCFA par rapport au 1^{er} semestre 2013, en raison de l'augmentation des ventes d'eau et de l'activité travaux.

Résultat d'exploitation

Il est en recul de 531 millions de FCFA par rapport au 1^{er} semestre 2013 en raison de la valorisation de risques juridiques persistants.

Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires suit la même tendance que le résultat d'exploitation.

Résultat net comptable

Il s'améliore de 130 millions de FCFA par rapport au 1^{er} semestre 2013. Cette amélioration est imputable à l'évolution du résultat HAO qui n'enregistre pas en 2014 les charges liées à des opérations spécifiques comptabilisées en 2013.

Fait à Abidjan, le 30 septembre 2014

Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire, S.A. (SODECI)

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport
semestriel au 30 juin 2014**

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA)

Mazars Côte d'Ivoire
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Mazars Côte d'Ivoire
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Société de Distribution d'Eau de la Côte
d'Ivoire, S.A. SODECI
01 BP 1843
Abidjan 01

Le 6 octobre 2014

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel au 30 juin 2014

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions de l'article 849 de l'Acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre attestation relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire, S.A. (SODECI), pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014.

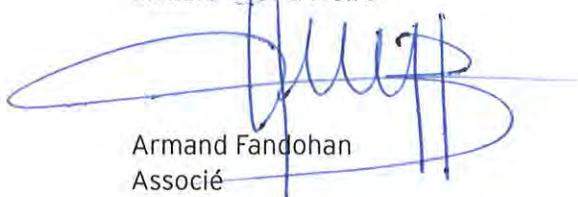
Le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel, tels que joints à la présente attestation, ont été établis sous la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et à en apprécier la sincérité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activités et de résultat ainsi que dans le rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Associé

Ernst & Young



Jean-François Albrecht
Associé